

Questions orales

pour des raisons d'ordre politique ou autre dont je ne puis me rendre compte, on n'a pas publié la réponse. Ce sont les questions n^{os} 463, 465, 632 et 464 marquées d'un astérisque. J'aimerais les signaler à l'attention du secrétaire parlementaire et tout spécialement à celle du ministre de la Défense nationale, dans l'espoir d'obtenir une réponse. Les renseignements que nous cherchons à obtenir sont sans détours et n'ont rien de secret.

• (1450)

M. Foster: Monsieur l'Orateur, je m'engage à m'enquérir à leur sujet pour le compte du député.

M. l'Orateur: A l'ordre. A propos du rappel au Règlement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) dont a fait état le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il est évidemment tout à fait conforme aux us et coutumes de la Chambre de demander que les questions soient transformées en ordres de dépôt de documents. Si la Chambre entend appuyer une proposition de changement à cet égard, il vaudrait mieux qu'elle soit préconisée par le comité de la procédure qu'imposée par la présidence. Par ailleurs, si la majorité des députés estime qu'il vaudrait mieux agir autrement, peut-être les leaders des différents partis à la Chambre pourraient-ils examiner la question et la soulever sous peu.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je fais aussi appel au Règlement à ce sujet. Autrefois, on agissait ainsi très rarement et, sauf erreur, seulement quand on avait pour justification que la question était trop longue pour être imprimée dans le hansard ou pour toute autre raison impérieuse. Il s'agit purement d'une question d'usage et j'ai signalé ce que je considère en être un abus. J'espère que l'abus est manifeste et que la Chambre jugera à propos de le corriger.

M. l'Orateur: Je répéterais au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qu'il y a peut-être un certain nombre d'usages dont on abuse de temps à autre. Quoi qu'il en soit, il ne me semble pas que ce soit le rôle de l'Orateur de les modifier unilatéralement, quelques attraits que puissent avoir ces modifications. Les observations du député méritent examen et j'espère que la Chambre y donnera suite si elle juge bon de le faire.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IMMIGRATION

LA NOUVELLE POLITIQUE D'IMMIGRATION ET LE PROJET DE POLITIQUE DÉMOGRAPHIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'Opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, à la suite de sa déclaration selon laquelle la politique future de l'immigration devra être solidement établie sur une politique de la population au Canada, et de celle où il a dit, en bref, que la politique de l'immigration doit tenir compte d'une vaste politique démographique pour le Canada. Comment le ministre peut-il se proposer de présenter bientôt une politique de l'immigration lorsque les discussions sur une politique de la population doivent se poursuivre pendant deux ans? Comment peut-il pré-

[M. Forrestall.]

senter une politique de l'immigration qui doit se fonder sur une politique de la population presque deux ans avant que cette dernière ne soit établie?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas présumer les décisions circonstanciées qui, je l'espère, surgiront en abondance du débat sur le Livre vert, notamment à propos de l'immigration. Mais je peux certainement m'imaginer un ensemble de circonstances où la loi sur l'immigration rendrait compte du besoin de souplesse, dans une déclaration de principes reconnaissant la politique démographique comme une exigence fondamentale. La rédaction de cette loi ne devrait pas nous empêcher de nous entendre au préalable sur cette exigence. Dans des conditions idéales, évidemment, il serait à souhaiter que ces opérations coïncident parfaitement, mais je doute que les exigences pratiques nous permettent d'attendre que la politique démographique soit toute tracée pour apporter les modifications qui s'imposent à la loi sur l'immigration.

LE BUT DU RENVOI DU LIVRE VERT AU COMITÉ—LA POSSIBILITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE DÉCOULANT DES RECOMMANDATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'Opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre semble abandonner un de ses principes fondamentaux avant même de commencer. Que veut-il que fasse le comité parlementaire à qui le Livre vert sera renvoyé? Le comité doit-il soumettre ses recommandations sur la politique d'immigration à la Chambre qui ferait ensuite les siennes au gouvernement avant que celui-ci ne présente son projet de loi sur l'immigration? Est-ce bien ce que le comité doit faire, ou bien doit-il simplement examiner le Livre vert et en tenir compte quand le projet de loi sur l'immigration lui sera finalement renvoyé?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé dans ma déclaration, je voudrais examiner ce point-là en particulier, soit la meilleure façon pour un comité parlementaire de remplir avec succès ses obligations envers le Parlement et son pays dans son étude du Livre vert. L'honorable député peut être certain que cela me préoccupe en ce moment, mais j'aimerais avoir l'occasion d'en discuter avec les leaders de tous les partis à la Chambre et commencer par obtenir un accord général sur la meilleure façon de procéder.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne cherche pas la dispute, mais simplement à me renseigner, comme d'habitude; ainsi, le ministre peut-il dire aujourd'hui à la Chambre si le gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi sans attendre les conseils d'un comité parlementaire, ou pense-t-il demander l'avis d'un comité? Voilà une question très simple à laquelle le ministre peut certainement répondre aujourd'hui.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je puis assurer l'honorable chef de l'opposition que le gouvernement, et moi-même en particulier, serons très intéressés et sans doute très influencés par les conclusions et les réactions non seulement du comité parlementaire chargé d'étudier le Livre vert, mais également de tous les députés. Aussi répondrai-je par l'affirmative; nous tiendrons à con-